

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions ont été mises à jour le 1er Avril 2022.

Pour utiliser notre site Web et venir jouer à nos jeux, il est nécessaire de valider l'acceptation de ce qui suit :

Nom Commercial : Break Out

Entité Juridique : EURL ANTI JEU

Site Web : <http://break-out-game.fr/>

PRÉAMBULE:

Chaque réservation est définitive. Elle peut être reportée jusqu'à 24 heures avant en fonction des disponibilités. En dessous de 24 heures, aucun changement, ni annulation ou report ne sont possibles. En aucun cas une partie n'est remboursable.

Selon l'article L.221-28 du Code de la Consommation qui prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les activités de loisirs fournies à une date ou à une période déterminée, l'achat d'un abonnement, de billets ou de bons à l'unité, ne peut faire l'objet d'un droit de rétractation.

Lors de l'achat de bon cadeau ou de coffret cadeau, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

En cas de problème suite à un achat à distance (par internet, téléphone...), vous pouvez nous contacter pour que nous puissions vous aider à trouver une solution.

En cas de litige, vous pouvez contacter :

– concernant les réservations, le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) en le contactant par courrier au MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

– concernant l'achat de bon cadeau, de coffret cadeau ou produits téléchargeables le médiateur du commerce et de la distribution sur le site <https://mediateur.fcd.fr/>

1. GÉNÉRAL

1.1. Ces termes et conditions et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit français et tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

1.2. Le jeu est conçu pour une équipe de 2 à 6 personnes par salle. Certaines salles sont étendues à 8 personnes. Chaque réservation est privative et en aucun cas vous ne rejoignez d'autres personnes étrangères à votre groupe dans votre salle.

1.3. Break Out ne saurait conseiller l'activité aux femmes enceintes de plus de 7 mois ; et décline toute responsabilité en cas de problème.

1.4. Nous demandons aux membres de l'équipe d'être présents sur le site à l'heure de réservation afin de recevoir les instructions liées à l'expérience.

1.5. Lors de votre arrivée, Break Out et son personnel vous demanderont le nom de la réservation ; dans le cas d'une vérification formelle, il vous sera demandé de confirmer votre identité au moyen d'un document officiel (CNI / Passeport).

1.6. Lors de votre présence dans nos locaux, Break Out attend de ses clients qu'ils suivent les règles et indications prodiguées par l'équipe, qu'ils adoptent un comportement approprié, et respectueux envers nos employés en tout temps.

1.7. Break Out ne tolère aucune forme de harcèlement ou d'intimidation envers ses employés.

1.8. En raison de la nature de l'activité, aucune photo ou enregistrement ne peuvent être pris à l'intérieur de la salle.

1.9. Break Out attend de ses visiteurs et clients qu'ils ne divulguent aucun détail du jeu directement ou indirectement au public.

1.10. Break Out se réserve le droit de facturer les clients ayant causés tout dommage, intentionnels ou non ou causés par une mauvaise utilisation des articles, ou par un mauvais comportement.

1.11. Les personnes sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants, ou de médicaments non prescrits se verront refuser l'accès ; le jeu ne saurait être remboursé dans ces cas. Break Out se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne inapte ou ayant un comportement abusif ou inapproprié.

1.12. Aucune boisson ni aliment ne peuvent être introduits dans les salles de jeux.

1.13. Dans le cadre de votre réservation, Break Out recueille et stocke vos données personnelles sans les divulguer à une tierce partie. Break Out s'assure que la confidentialité de vos renseignements personnels soit assurée.

1.14. En réservant, vous êtes susceptibles de recevoir nos newsletters, nos dernières offres et nos promotions. Toutefois, Break Out vous permet de vous désinscrire via un lien en bas de l'email reçu.

2. SITE INTERNET

2.1. Le site <http://break-out-game.fr/> est détenu et exploité par Break Out. La société se réserve le droit de modifier le contenu du site web à sa seule discrétion et sans préavis. En revanche les conditions générales qui s'appliquent sont celles indiquées au moment de votre réservation que vous recevez dans le mail de confirmation.

2.2. Les conditions ci-après s'appliquent pour tout utilisateur du site Break Out et elles doivent être lus attentivement et approuvées avant utilisation.

2.3. Le site Break Out est à destination d'usage personnel et non commercial. Vous ne pouvez pas modifier, copier, distribuer, transmettre, afficher, exécuter, reproduire, publier, licencier, créer des œuvres dérivées, transférer ou vendre toute information obtenue à partir de ce site.

2.4. L'utilisation de tout ou partie du site Break Out à des fins frauduleuses, illégales, diffamatoires, nuisibles, obscènes ou répréhensibles par la loi n'est pas autorisée.

2.5. Les marques et logos figurant sur le site sont la propriété de Break Out. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ceux-ci sans autorisation écrite au préalable et vous acceptez que cette utilisation puisse constituer une violation des droits de la propriété intellectuelle.

3. RÉSERVATIONS

3.1. Seule(s) la/les personne(s) qui ont au moins 18 ans sont autorisées à réserver un jeu.

3.2. Seul le paiement confirmé par Break Out vient valider la réservation.

3.3. Chaque réservation est nominative et la partie ne peut être cédée à une tierce partie sans l'accord préalable de Break Out. Vous devez nous contacter pour les cas particuliers.

3.4. Les jeux ne peuvent être transférés ou revendus dans un cadre commercial. Si cette condition n'est pas respectée, Break Out se réserve le droit de refuser l'accès à ses salles pour l'acheteur ainsi que pour le bénéficiaire supposé de la réservation.

3.5. Vous êtes responsable de la saisie exacte de vos coordonnées dans le formulaire de réservation en ligne. En soumettant ce dernier vous garantissez à Break Out que les détails fournis sont véridiques et exacts. Break Out ne saurait être tenu responsable pour quelconque erreur de saisie ou erreur de choix de date et horaire de votre part.

3.6. Seul le mail de confirmation confirme la réservation. En cas litige sur la réservation, vous êtes tenu d'apporter une preuve. Cette preuve correspond au mail de confirmation. Il permet de vérifier les informations tels que : la date/heure/nombre de joueurs/... En absence de preuve, Break Out ne saurait être tenu responsable.

3.7. Suite à votre paiement, vous recevrez une confirmation de votre réservation par courriel uniquement, merci de vérifier votre courrier indésirable. Si tel n'est pas le cas, veuillez nous contacter en direct. Break Out n'envoie pas de confirmation par la poste ou par texto.

3.8. Les réservations ne peuvent être faites qu'au maximum 6 mois et au minimum 2 heures avant la date et heure souhaitées. Pour plus de renseignements ou en dehors de ces plages, veuillez nous contacter par courriel ou par téléphone directement.

3.9. Une réservation devient caduque et l'entrée pourra vous être refusée si l'équipe a 20 minutes ou plus de retard sur l'heure de début de réservation. Dans cette situation, aucun report, ni modification, ni remboursement ne sera accepté par Break Out.

3.10. Chaque réservation est présumée définitive. Elle peut être reportée jusqu'à 24 heures avant en fonction des disponibilités. En dessous de 24 heures, aucun changement, ni annulation ou report ne sont possibles. En aucun cas une partie n'est remboursable.

Selon l'article L.221-28 du Code de la Consommation qui prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les activités de loisirs fournies à une date ou à une période déterminée, l'achat d'un abonnement, de billets ou de bons à l'unité, ne peut faire l'objet d'un droit de rétractation.

En cas de litige, vous pouvez contacter, le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) en le contactant par courrier au MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

3.11. Force Majeure. Break Out n'est pas responsable des retards ou obstacles causant votre arrivée tardive ou votre non présentation en date et heure de votre réservation. Que ce soit causé par le mauvais temps, les grèves, les protestations, les inondations, les embouteillages, les troubles civils ou toute autre raison. Il est de votre responsabilité d'arriver à temps pour votre réservation.

Dans le cas où Break Out serait fermé administrativement pour cause de force majeure (pandémie, explosion nucléaire.) alors Break Out se limitera à proposer un report sans frais des réservations affectées dans un délai de 18 mois. Si au terme de la période des 18 mois l'avoir n'a pas été consommé, une demande de remboursement peut alors être formulée dans les 3 mois suivant l'expiration.

4. BONS CADEAUX

Lors de l'achat de bon cadeau, l'acheteur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les achats de bons cadeaux

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de coffrets cadeaux. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Lors de l'utilisation des bons cadeaux ou des coffrets cadeaux, les conditions sont celles du paragraphe 3 concernant les Réservations en termes de droit de rétractation et d'annulation et tombent sous le coût de l'article L.221-28 du Code de la Consommation.

5. PRIX ET PAIEMENT

5.1. Le prix (TVA incluse) d'un jeu par personne est indiqué sur le site Break Out dans l'onglet « réservation ».

5.2. Le prix est fixé en fonction du nombre de personnes par salle (2-8 personnes).

5.3. Les réservations peuvent être faites par mail à l'adresse contact@break-out-game.fr, ou en personne sur place directement.

5.4. Les différents moyens de paiement acceptés sont précisés sur le site Break Out.

5.5. Un acompte de 20€ est exigé au préalable de votre venue.

5.6. Si vous venez à moins de participants qu'originellement prévu, aucun remboursement ou avoir de la quote-part de l'absent ne saurait être effectué.

5.7. Si vous venez à plus de participants qu'originellement prévus, dans la limite maximale de la salle 6 à 8 personnes, le complément sera à payer au moment de votre arrivée sur site.

6. REGLEMENT INTERIEUR

6.1. La participation à l'ensemble des activités proposées par Break Out sont soumises à un règlement intérieur. Tout manquement au règlement, entrainera un remboursement de(s) objet(s) dégradé(s). Break Out se réserve le droit de mener une action en justice en cas de litige.

6.2. Il est interdit de fouiller à plus de 1m80.

6.3. Il est interdit de monter sur les meubles.

6.4. Il est interdit d'utiliser une force physique excessive sur l'ensemble des éléments objets présents dans l'enceinte de Break Out.

6.5. Il est interdit de toucher aux prises électriques.

6.6. Il est interdit de jongler avec/jeter/tirer/marcher sur/forcer sur, les objets.

6.7. Il est interdit d'intimider, insulter ou harceler un employé de Break Out.

6.8. Il est interdit de voler un objet. Les forces de l'ordre seront directement averties.

6.8. En cas de manquement à l'une des interdictions (6.2. à 6.8.) un unique rappel oral ou écrit sera indiqué aux participants. En cas de récidive, Break Out et son équipe se réserve le droit de :

- mettre instantanément fin à l'activité. Aucun remboursement ne peut être exigé.
- refuser l'accès à nos activités aux personnes impliquées (temporaire ou définitif).
- En cas de dégradation d'un objet, un paiement de la valeur de l'objet sera exigé à la personne. Break Out devra apporter une facture justifiant de la valeur de l'objet. Si Break Out ne peut apporter de facture, un dédommagement fixe de 20€ sera exigé.

7. BLOCTEL

La liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel permet aux consommateurs de ne plus être démarchés par un professionnel.

Bloctel permet aux particuliers s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition du site <http://www.bloctel.gouv.fr> au démarchage de ne plus être démarchés par téléphone. Les numéros sont inscrits pour une durée de 3 an renouvelable. Le particulier est protégé par cette liste sous un délai maximum de 30 jours après son inscription.

8. CONTACT

Break Out

E.U.R.L Anti Jeu

Eurl au capital social de 3000 euros

715 rue de Belle Eau, 75000 Chambéry.

SIRET : 851 545 913 000 36

TVA : FR 64 851 545 913

contact@break-out-game.fr

+33 (0)9 84 32 43 03